

2,5 millions de Français à l'étranger, une communauté version 2.0

L'être humain est un animal social. C'est dans ses gènes ! Pendant longtemps, nos sociétés ont nourri des craintes sur les nouvelles technologies de l'information, souvent par peur qu'elles ne soient une occasion pour certains individus de s'enfermer dans leur propre monde, de s'isoler de la réalité. Il n'en a rien été, bien au contraire. Même si quelques technophobes ont encore la peau dure, la grande majorité des individus utilisent la plupart du temps ces nouvelles technologies pour créer du lien social, pour rentrer en communication avec autrui. Pourquoi ? Tout simplement parce que c'est inscrit dans notre ADN social, c'est écrit dans notre nature communautaire.

En psychologie, ce besoin irrémédiable de lien porte un nom : le « refuelling » ou remplissage. «C'est un peu comme le nourrisson quand sa mère ne se trouve plus dans son champ de vision, il s'invente un objet de substitution pour se rassurer», explique le psychanalyste John Hill. Facebook ou Twitter représentent alors chez les jeunes générations, à plus forte raison chez les expatriés, cet objet transitionnel. «Ainsi, ils sont en permanence avec leurs amis, sans l'être vraiment.» Avec, derrière ce comportement, un besoin de sécurité et d'appartenance. «C'est un besoin très ancien, atavique, que les nouveaux médias permettent de combler.» Partir, s'expatrier, vivre à l'étranger, c'est couper brutalement ses liens avec son pays. Il peut en découler une perte de repères, voire une immense tristesse. L'intérêt des réseaux sociaux est qu'ils offrent une continuité dans le changement et permettent ainsi de réduire la brutalité de la coupure. «La personne expatriée ainsi que sa famille emportent ainsi dans leurs valises une stabilité, l'affection de leurs proches, grâce aux échanges sur le Net.» Aujourd'hui, c'est quasiment devenu plus qu'un besoin social...

La «nouvelle géographie virtuelle» des expatriés français sur les réseaux sociaux

Facebook et Twitter sont aujourd'hui des réseaux sociaux de masse. Ils sont inévitables, quasiment incontournables. Grâce à eux les utilisateurs peuvent partager en temps réel toutes sortes d'informations. L'expatriation et la vie communautaire des Français vivant à l'étranger n'échappent pas au phénomène. L'évolution est inéluctable. Les expatriés français ont d'ailleurs tout à fait pris conscience de l'intérêt qu'apportaient ces réseaux sociaux pour s'informer. Bien sûr, les informations ne sont pas objectivement meilleures grâce à Facebook ou Twitter, mais c'est avant tout les sentiments que vont nourrir les expatriés sur ces informations qui seront bien meilleurs. Voilà toute la légitimité... Car grâce aux réseaux sociaux, les Français de l'étranger s'informent et communiquent avec celles et ceux qui sont au plus près de la réalité. Un véritable paradoxe !

Les réseaux sociaux sont donc pour eux un outil fantastique qui leur permet de rester informés des dernières nouvelles de leur réseau local. Ils leur offrent également un soutien lors de leur arrivée

dans le pays d'accueil, en leur permettant de garder le contact avec leurs proches et de trouver des conseils d'installation auprès d'autres personnes qui vivent la même situation, les mêmes expériences. Les politiques, les administrations, mais surtout les expatriés eux-mêmes, tous l'ont compris, tous sont présents sur la Toile.

Sentiment de proximité, mais aussi de liberté. Désormais, les expatriés contrôlent l'information. Ils le savent et peuvent la diffuser quand ils le veulent. Et c'est justement ce contrôle qui intéresse beaucoup les Français de l'étranger et qui explique qu'ils soient aussi nombreux et ouverts sur les réseaux sociaux.

Du virage technologique... à la dérive politique !

Cet engouement pour les réseaux sociaux n'a pas échappé aux partis politiques. En France, ils sont très actifs et sont loin d'être les cancre de la classe. Vue de l'étranger, les dernières campagnes législatives et présidentielles en ont été la preuve! Du point de vue purement marketing, les réseaux sociaux permettent évidemment de toucher beaucoup de monde, de manière instantanée et à moindre coût. Stratégiquement, cela permet surtout de toucher un public cible des 15-25 ans, la génération web qui est de moins en moins touchée par les autres médias. C'est un fait, mais également une opportunité extraordinaire.

Nouvelles technologies, nouveaux canaux de communication, nouveaux contacts... nouvelles dérives aussi ! Car n'en doutons pas, même ultra-connectée, la communauté française version 2.0 reste très attachée au respect de sa vie privée. C'est compréhensible ! Mal vécus, les « spam » se retournent dès lors rapidement contre leurs auteurs. Surtout en cas d'abus... Et voilà comment la LEC a rendu une « communication citoyenne » totalement improductive. Voire nocive ! La LEC, ou liste électorale consulaire, des Français de l'étranger est gérée par le ministère des Affaires étrangères. Elle contient l'adresse e-mail de chaque électeur, lorsque celui-ci l'a communiquée au Consulat. Oui, mais voilà, sans être visiblement bien informé des conséquences...

La LEC est souvent le seul vecteur de communication pour être en contact avec les compatriotes de notre pays d'accueil ! Cette disposition unique puisqu'elle n'est pas effective en France, porte en elle des germes de risques importants. En effet, chaque citoyen français à l'étranger élu, ou candidat à une fonction électorale, est en droit d'obtenir cette liste. Grâce à ce fichier, cette personne peut ainsi arroser ses compatriotes de sa circonscription consulaire d'informations diverses (non commerciales) ou de messages politiques.

Nonobstant les utilisations du fichier e-mail pour des buts non-électorales, la pression de l'information des partis politiques et des nombreux candidats sur les Français de l'étranger est source de nombreux désagréments ! Les dernières élections présidentielles et législatives pour les députés de l'étranger ont clairement démontré les limites du système. Être connectés oui, harcelés non !

En effet, les plaintes des Français ont assaillis les consulats du fait de l'utilisation intempestive de leur adresse mail sans leur consentement explicite, et sans pouvoir forcément arrêter le processus. De plus, certains pays dans le monde possèdent des lois de protection des données qui vont à l'encontre de l'usage de la LEC. La Suisse en est un parfait exemple. Quand le mailing électoral devient illégal...

Alors que faire face à ce constat qui pourrait nous faire renoncer au seul vecteur important de transmission pour nos compatriotes ? Le seul antidote est de demander aux postes consulaires de bien préciser aux électeurs les conséquences de ce que comportent les listes électorales. Deuxième recommandation : en cas de message à adresse au moyen de la LEC, veiller à bien faire figurer une phrase de type « *en cas de refus d'information, veuillez nous retirer de la liste* ». Mettez aussi le maximum de moyens technique pour que votre information ne soit pas trop « lourde ». Troisième recommandation, concevez des messages courts et savamment dosés. La quantité ne sera pas gage de qualité ! C'est la posologie indispensable pour atteindre nos compatriotes, et surtout convaincre l'électeur potentiel. La morale de cette LEC? On ne poste pas des e-mails comme on pose des tracts sur les pare-brises des voitures !

Des plateformes d'avenir !

C'est certain, expatriation et réseaux sociaux forment un couple appelé à durer. C'est une relation extraordinaire. La vie communautaire des Français de l'étranger, mais aussi les grands événements politiques de notre République, bénéficient de ces nouvelles plateformes technologiques. Et inversement. C'est réalité un cercle vertueux.

En quelques chiffres...

Facebook arrive en tête des réseaux sociaux pour les expatriés : 69 % d'entre eux choisissent de garder contact par ce moyen et 39 % l'utilisent au moins deux fois par semaine pour partager les dernières nouvelles.

L'utilisation de Facebook chez les expatriés est systématiquement élevée, même dans les régions où la pénétration globale est minime. En Afrique et en Asie, quand la pénétration de Facebook au sein de la population locale se situe entre 3 % et 4 %, elle atteint 65 % à 67 % chez les expatriés. Même constat en Europe (26 % d'utilisateurs locaux contre 73 % d'expatriés), en Amérique latine (21 % d'utilisateurs locaux contre 72 % d'expatriés) et au Moyen-Orient (8% d'utilisateurs locaux contre 68% d'expatriés).

Les expatriés utilisent à hauteur de 84 % au niveau mondial le logiciel Skype sur Internet ! Les moyens traditionnels de communication s'essouffent: téléphone à 63 % et courrier postal à 68 %.

*Source : HSBC, Expat Explorer 2011
(enquête auprès de 3'385 expatriés originaires de 100 pays)*